

« RETRAITES PAR POINTS » une première étape vers la capitalisation !

Voulant offrir des gages à la CFDT ... et lui permettre ainsi de sortir du mouvement unitaire contre la réforme des retraites, le gouvernement, avec l'appui des sénateurs de droite et du centre, a proposé trois amendements pour ouvrir à partir de 2014 une réflexion sur la mise en place, dans notre pays, de la retraite « par points ».

Dans un tel régime par points, les cotisations versées par les actifs sont transformées en points que le salarié cumule durant toute sa carrière professionnelle. Lors de la liquidation des droits, le montant de la retraite est alors déterminé en multipliant le total des points accumulés par une valeur fixée dite de « service ».

La mise en place d'un tel système, qui pourrait a priori paraître intéressant pour certains poly-pensionnés, **revêt en fait de nombreux effets pervers extrêmement dangereux pour l'avenir du système par répartition.**

Dans une telle logique, l'uniformisation des différents régimes deviendrait incontournable. **Que resterait-il alors de notre régime spécial ?**

Plus globalement, la mise en œuvre d'une retraite par points aboutirait au renforcement du caractère contributif puisque l'ensemble de la carrière, et non plus les 25 meilleures années pour le régime général ou les six derniers mois pour les régimes spéciaux s'appliquerait.

Ainsi les retraites d'aujourd'hui **deviendront mécaniquement encore plus basses demain** dans un système que ne prendrait que très partiellement en compte les déroulements de carrières.

A terme, ce régime unique par points se transformerait de fait en régime à minima, l'intervention omniprésente de l'Etat en qualité de co-financeur du régime et l'obligation permanente d'un équilibre financier conduisant inexorablement à une réduction lente du taux de remplacement.

Avec pour conséquence la nécessité pour les futurs pensionnés de devoir se constituer des retraites « complémentaires », mais cette fois ... par capitalisation !

Avec cette nouvelle attaque vis-à-vis du système par répartition, il est donc d'actualité plus que jamais d'être vigilant et de continuer la lutte pour le retrait du projet Sarkozy-Fillon, qui, n'est qu'une marche supplémentaire vers la mise en place par les libéraux de tous bords, dans notre pays, d'une retraite par capitalisation.